

DIRECTION GENERALE
ADJOINTE DES RESSOURCES,
EDUCATION ET NUMERIQUE
Direction des Ressources humaines

DEPARTEMENT DE LA SARTHE

ARRETE Nº 25/6289

du 12 NOV. 2025

DE DELEGATION DE SIGNATURE DE

Monsieur Imad BENMEDDAH

Technicien contractuel
Responsable secteur entretien et maintenance
Service Maintenance et sûreté
Direction de l'Immobilier, des collèges et des moyens généraux
Direction générale adjointe des Ressources, Education et Numérique

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 3221-3,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1^{er} juillet 2021, relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

Vu l'arrêté en vigueur portant organisation des Services du Département,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1^{er} juillet 2021, relative à la délégation au Président en matière de marchés publics et accords-cadres,

Considérant le recrutement de Monsieur BENMEDDAH, Technicien contractuel, en qualité de Responsable secteur entretien et maintenance, au sein du service Maintenance et sûreté, à compter du 1^{er} décembre 2025,

Sur la proposition de Monsieur le Directeur général des services du Département,

ARRETE

ARTICLE 1 Délégation est donnée à Monsieur BENMEDDAH, Technicien contractuel, Responsable secteur entretien et maintenance, à l'effet de signer :

- Les commandes inférieures ou égales à 1 000 € HT.

ARTICLE 2 Délégation est donnée à Monsieur BENMEDDAH, à l'effet de signer les ampliations et les copies conformes des actes relevant de ses activités, telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services.

ARTICLE 3 Monsieur le Directeur général des services du Département et Madame le Payeur départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur BENMEDDAH et publié sur le site du Département de la Sarthe « www.sarthe.fr ».

Président du Conseil départemental,

dininique LE MÈNER

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception au contrôle de légalité le 1 7 NOV. 2025

et de sa publication ou notification le

1 3 NOV 2025